

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SOLLIES VILLE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision complète

Prescrite par DCM du 28.06.2016

Arrêtée par DCM du 25.05.2022

0 – BILAN DE LA CONCERTATION



Cabinet C. Luyton

Le Concorde

280, Avenue Foch

83000 TOULON

Tel. : 04 94 89 06 48

Bilan de la concertation

Conformément aux articles L.103-2 et L.153-11 du Code de l'urbanisme, la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2016 prescrivant la révision du PLU a précisé les modalités de concertation liées à cette révision, telles que rappelées ci-dessous :

- ° Au moins une réunion publique avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal, dont les dates et lieux de rencontre seront diffusés par voie d'affichage,
- ° la mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée et disponible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie,
- ° la mise en place de panneaux d'exposition en mairie,
- ° l'insertion dans la presse locale et dans le bulletin municipal de l'état d'avancement des études,
- ° Les documents validés seront consultables sur le site internet de la commune : www.solliesville.fr.

Cette délibération a également rappelé que :

- ° Cette concertation fera l'objet d'un bilan qui sera tiré par le conseil municipal avant l'arrêt du PLU,
- ° Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal sur « les orientations générales du PADD » mentionné à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU,

La population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier, prendre connaissance des éléments du dossier, par la mise à disposition d'éléments d'informations de la manière suivante par :

- ° Deux réunions publiques le 7 juillet 2018 et le 24 mars 2022,
- ° La mise à disposition d'un registre en mairie,
- ° La réception de lettres sollicitant des modifications à intégrer dans le projet de PLU,
- ° La mise en place de panneaux d'exposition en mairie,
- ° L'insertion dans la presse locale et dans le bulletin municipal de l'état d'avancement des études,
- ° Les documents consultables sur le site internet de la commune.

Il ressort du paragraphe précédent que les modalités de concertation de la population prévues lors de la prescription de la révision du PLU ont bien été mises en œuvre, voire davantage puisque la commune a présenté des panneaux d'exposition en plus de ceux initialement prévus pour le PADD.

Fort de ces éléments, la concertation avec le public s'est déroulée jusqu'à aujourd'hui, suscitant l'intérêt des habitants avec pour rappel les observations écrites portées directement au registre et les courriers spontanés. A ce titre, lorsque les doléances étaient compatibles avec les objectifs et les orientations générales qui fondent le PLU, notamment le PADD, qu'elles ne remettaient pas en cause la cohérence d'ensemble du projet, et qu'elles n'étaient pas contraires aux lois d'urbanisme ou à des contraintes supra-communales, celles-ci ont été prises en compte.

L'ensemble des remarques émises par la population lors des réunions, dans les registres de concertation et dans les courriers reçus est également synthétisé en annexe de la présente délibération.

Les sujets principalement évoqués ont concerné :

- ° les risques d'incendie, il a été rappelé les obligations faites aux particuliers en partie pour le débroussaillage et l'intégration dans le PLU de l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),
- ° les risques d'inondation, sont intégrés dans la cartographie du zonage l'identification du projet de Plan de Prévention de Risques d'Incendie ainsi que l'identification du ruissèlement concernant les vallats collinaires,
- ° la protection de la nature, toutes les contraintes réglementaires sont prises en compte, il n'y pas d'extension de l'urbanisation sur les espaces naturels,
- ° la protection du patrimoine, les servitudes liées au village sont maintenues, un cahier de fiches d'identification du patrimoine est annexé au règlement
- ° le renforcement des transports publics, la compétence de ce service étant intercommunale, ce souhait a été exprimé à la communauté de communes,
- ° le logement social, il a été précisé que la commune n'est pas soumise à cette obligation et seulement au Plan Local de l'Habitat (PLH) pour lequel la commune a répondu à ses obligations et qui est en cours de révision.

Le présent document contient :

- ° le cartouche des présentations,
- ° les attestation du Maire,
- ° le registre mis à disposition,
- ° des articles de presse.

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE
REVISION DU PLU
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
(PADD)



REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE

URBANISTE Christian LUYTON
BET MTD A ENVIRONNEMENT

Réunion de concertation 29 juin 2018



COMMUNE DE SOLLIES-VILLE
REVISION DU PLU
PROJET POUR L'ARRET



CONCERTATION PUBLIQUE
Avant l'Arrêt du PLU

URBANISTE Christian LUYTON - MAP
BET MTD A ENVIRONNEMENT

Réunion du 24 mars 2022



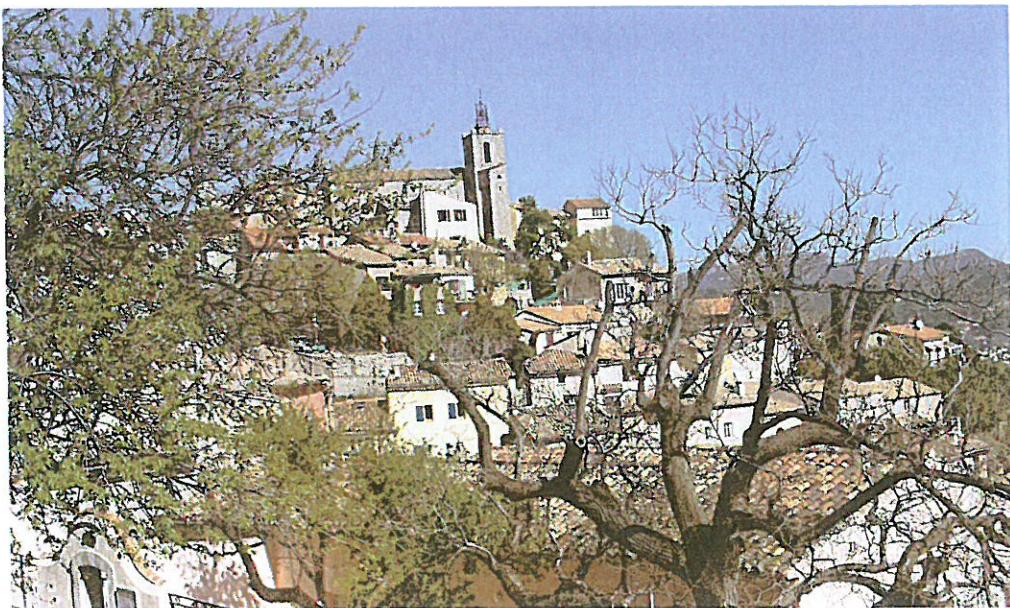
SOLLIES-VILLE

RÉUNION PUBLIQUE

**PRÉSENTATION
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)
A LA POPULATION**

**DANS LE CADRE DE LA RÉVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

VENDREDI 29 JUIN 2018 A 18 H 00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL





Mairie de Solliès-Ville

ATTESTATION

Je soussigné, Roger CASTEL, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste que l'affichage concernant la réunion publique du 29 juin 2018, pour la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) à la population a été fait aux différents panneaux, du 15 juin 2018 au 29 juin 2018.

En foi de quoi je délivre le présent certificat.

Fait à SOLLIES-VILLE,

Le 02 juillet 2018

Le Maire,

SOLLIÈS-PONT

L'image

Concert de fin d'année à l'école de musique



L'école de musique a été la première à fêter la fin de saison. Une très belle soirée sous les étoiles durant laquelle tous les élèves (accompagnés parfois des professeurs) ont pu montrer un échantillon du travail accompli face à des parents conquis. L'école, dirigée par Jean-Marc Croce, dont les locaux sont situés dans l'ancienne cuisine centrale du groupe scolaire Astoin-Moulin, fête cette année ses 63 ans.

R. L.

En bref

SOLLIÈS-VILLE

Journée des peintres

Le service culturel organise Les peintres dans la rue avec expositions, ateliers tout public avec le Bazar du Léopard le dimanche 24 juin de 15 h à 20 h sur la place Jean Aicard.

Urbanisme : réunion publique

Dans le cadre de la révision du plan local

d'urbanisme (PLU), la municipalité organise une réunion publique du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) le vendredi 29 juin à 18 h, à la salle du conseil municipal

SOLLIÈS-PONT

Exposition

Les services de l'urbanisme proposent

une exposition présentant les six opérations immobilières lauréates du palmarès régional de l'habitat, du 22 au 29 juin, salle Léon-Vérane au château. Ouverture de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Entrée libre.

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira le jeudi 28 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes.

LA FARLÈDE

L'image



Les randonneurs du club du temps libre formés aux gestes de premiers secours

Philippe Romain, de la Croix-Rouge Française, a dispensé une formation aux premiers secours aux adhérents des sections randonnées du Club du temps libre, présidé par François Soum, samedi, salle de la Tuillerie. Théorie puis ateliers pratiques ont permis à une dizaine de randonneurs d'apprendre les gestes qui sauvent. Une attestation leur a été remise à l'issue de cette journée.

J.-L.G.

En bref

Tournoi de foot

Ouverture des inscriptions pour participer aux rencontres de foot à 7 (réservées aux licenciés de plus de 15 ans) qui se

dérouleront le 5 juillet, à partir de 18 h 30 au stade Jacques-Astier. Inscriptions au service des sports au gymnase Pantalacci ou au 04.94.21.95.69.

SOLLIÈS-PONT

Valorisation de l'entrée nord avec la reconstitution de presses à huile



Le chantier de reconstitution des presses à huile est en cours.

(Photo R.L.)

Les entrées de ville font l'objet de soins particuliers de la part des autorités locales. Au nord, les abords de la D554 en provenance de Solliès-Toucas ont été végétalisés, il y a deux ans de cela par des espèces méditerranéennes à faible consommation d'eau. L'espace central entre les deux

voies est constitué d'une superbe oliveraie parfaitement entretenue par les Espaces verts. C'est le lieu qui a été choisi pour reconstituer des presses à huile très anciennes récupérées dans le local de la coopérative agricole démolie au moment de l'implantation du complexe immobilier de l'Îlot de la Gare. Les

voici en cours de reconstruction en plein air afin que les dizaines de milliers de personnes qui transitent quotidiennement sur cette route puissent profiter de cet héritage patrimonial d'une époque où l'huile de la commune était très précieuse.

R. L.

SOLLIES-TOUCAS

Nouveau plan de circulation au centre-ville

Le Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD) établi à l'occasion de la refonte du Plan Local d'Urbanisme (PLU) l'avait annoncé (édition du 12 octobre 2017). Le rapide accroissement de la population des dernières années a entraîné des difficultés de circulation dans l'ensemble de Solliès-Toucas. C'est pour cette raison qu'une étude de plan de déplacement a été diligentée. La première mesure vient ainsi d'intervenir avec des sens

de circulation modifiés. Ainsi à compter d'aujourd'hui l'avenue de Latre-de-Tassigny devient-elle à sens unique entre la Poste et le croisement de l'avenue du Gapeau. Cette dernière devenant elle aussi à sens unique entre ce croisement et l'allée des Abricotiers. Des travaux d'élargissement de trottoir entre la Poste et l'hôtel de ville viennent par ailleurs de débuter pour faciliter le cheminement piétonnier.

En bref

LA FARLÈDE

Vacances d'été

La Maison des Jeunes (MDJ) accueillera les jeunes Farlèdois de 13 à 17 ans, tous les jours, de 8 h 30 à 18 h 30 pour participer à de nombreuses activités : accrobranche, bowling, billard, plage, randonnées à pied, paddle... L'inscription se fait à l'accueil de loisirs tous les

en téléphonant au 04.94.33.72.02.

Réunion publique

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité organise une réunion publique du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) le vendredi 29 juin à 18 heures, à la salle du conseil municipal.

BELGENTIER

Le bâtiment de la Poste a trouvé preneur

« **A**près le refus d'investissement des bailleurs sociaux, le bâtiment communal de la Poste intéresse un acquéreur privé. Je vous demande donc l'autorisation de signer le compromis », a lancé le maire Bruno Aycard à ses élus, lors de la séance publique du conseil municipal, lundi dernier.

Le sort de l'immeuble connu sous l'appellation locale du « bâtiment de la Poste » est en voie d'être scellé. Acheté en 1947 par la municipalité, il a toujours été affecté en location aux PTT devenu La Poste, jusqu'à la fermeture de son bureau en décembre 2017. Depuis, la commune souhaitait se séparer de ce bien. Une affaire qui semble trouver son dénouement avec cette proposition. « Je rappelle toutefois que nous avons mis des conditions à ce rachat, notamment celle de préserver la façade donnant sur la rue République », a tenu à préci-

niale soit 93 000 euros. À l'ordre du jour également, les évolutions du périscolaire pour la rentrée 2018. « Nous avons constaté ces derniers mois que les parents arrivaient de plus en plus en retard pour récupérer leurs enfants. A cause d'une circulation toujours plus dense à l'approche de la vallée du Gapeau, l'horaire de 18 h devenait compliqué à respecter. En concertation avec la communauté scolaire, nous avons donc décidé de prolonger le périscolaire jusqu'à 18 h 30, à partir de septembre prochain. Avec cette mesure, nous nous alignons sur les horaires du canton », a expliqué Sylviane Delmotte, adjointe au maire en charge des écoles.

Faible augmentation de tarif

Et de poursuivre : « Pour le tarif, il passera de 2 euros à 2,20 euros pour ce créneau du soir (16 h 30 - 18 h 30, ndlr). Nous avons fait le choix de limiter au maxi-

difficile pour tout le monde ». Une bouffée d'oxygène à moindre coût pour les parents.

À l'aube de cette fin d'année scolaire, Bruno Aycard a souhaité témoigner sa satisfaction devant ses élus « quant aux excellents rapports entretenus avec les représentants des parents d'élèves et le corps enseignant. Il y a eu des exigences de part et d'autre, et c'est tout à fait normal mais cela a toujours été très cordial ».

C. C.



Après son changement de destination, c'est un changement de propriétaire qui attend le bâtiment PTT.

(Photo C. C.)

Les autres délibérations

La séance a été par ailleurs l'occasion de voter les rapports annuels de l'eau potable et de l'assainissement. Présentant les bilans, Martine Xicluna, première adjointe, a exposé une succession de chiffres relatant l'activité de Veolia, le fermier de l'eau de la commune dont certains ont suscité l'étonnement.

s'élève à 133 l/jour/habitant alors qu'au niveau national, elle est de 148. « C'est surprenant car 2017 a connu une longue saison sèche ici », a relevé le maire.

En réponse, la nette augmentation des rendements qui sont passés de 82 % à 94 % semble justifier le constat. Autre point ayant soulevé une observation

la répartition des contributions au financement de l'agence de l'eau. Si les ménages et les collectivités apportent 90 % des redevances, les industriels eux ne participent qu'à hauteur de 10 %. « Une disproportion étonnante voire bizarre. Les industriels paient très peu », se sont émus les élus. Les rapports ont tout de même été votés à l'una-

En bref

SOLLIÈS-TOUCAS

Après-midi prévention

Un atelier de prévention à la sécurité routière et de réparation de deux-roues, est organisé ce mercredi 27 juin par la Ligue varoise de prévention, devant le city stade, de 15 h 30 à 17 h 30.

SOLLIÈS-PONT

Conseil municipal

La séance du conseil municipal se déroulera le jeudi 28 juin à 18 h 30, à la salle des fêtes.

SOLLIÈS-VILLE

Réunion publique

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité organise une réunion publique du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) le vendredi 29 juin à 18 h, à la salle du conseil municipal.

Théâtre

Le petit théâtre de Solliès-Ville propose la pièce de théâtre Penalty le samedi 30 juin à 21 h 30, à l'espace

▽ AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE LA CADIÈRE D'AZUR

APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME

M. René JOURDAN, Maire de la commune de La Cadière d'Azur, vous informe que par délibération n°2 du 11 juin 2018, le Conseil Municipal a validé les modifications apportées au projet de PLU afin de tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, et a approuvé le Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération a été affichée en mairie le 21 juin 2018. Le dossier d'approbation est tenu à la disposition du public à la mairie annexe, Place Jean Jaurès, au service urbanisme, aux heures et jours habituels d'ouverture.

AVIS

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOLLIES-VILLE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, une réunion publique de présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) aura lieu le vendredi 29 juin 2018, à 18 heures, à la salle du Conseil Municipal. Cette réunion sera un moment d'informations et d'échanges.

▽ VIE DES SOCIÉTÉS

TRANSFERT DE SIÈGE

FERRETTI-TUFANO, SCI - Société à Responsabilité Limitée au capital de 105 000 €
Siège social : 750, chemin de Bacchus, résidence VAL MARINA 83110 SANARY-SUR-MER. R.C.S. TOULON 823767439.

Aux termes de l'assemblée générale du 20 juin 2018, il a été décidé de transférer le siège social au 807, chemin Raoul Coletta 83110 SANARY-SUR-MER à compter du 20 juin 2018.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de TOULON.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour le Var.

GRUPE
nice-matin

ANNONCES LÉGALES

▽ AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

2018-01

TRAVAUX DE PEINTURE
CAHIER DES CLAUSES
PARTICULIÈRES &
REGLEMENT DE CONSULTATION

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE - DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Les travaux de peinture, objet du présent marché, concernent les locaux de l'IFPVPS de Saint Raphaël et de La Garde dont les lieux d'exécution de la prestation sont :

IFPVPS - 32, Avenue Becquerel - 83130 LA GARDE

IFPVPS - 200, Avenue Victor Sergent - 83700 ST RAPHAËL

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP. Le marché n'est pas allotté, ne comporte pas de tranches et n'autorise pas le recours à la sous-traitance. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'IFPVPS.

Si le marché est passé avec des entrepreneurs conjoints, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage.

Le candidat devra se rendre obligatoirement sur place pour une visite des locaux avant de répondre à l'offre. Un certificat sera remis au candidat à la fin de chaque visite.

ARTICLE 2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE :

Les pièces constitutives du marché, par ordre de priorité, sont les suivantes :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du

fournis par le candidat ;

- Les attestations de visite signées.

ARTICLE 3 - PRIX ET MODE D'EVALUATION - GESTION FINANCIÈRE : Les prix sont établis en tenant compte de toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux, y compris les frais généraux, impôts et taxes, et assurer une marge pour risques et bénéfices, toutes les sujétions d'exécution des travaux qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces travaux (fonctionnement des services, phénomènes naturels, etc.), coûts liés à l'élimination des déchets de chantier. Les prix du présent marché sont réputés fermes et définitifs et sont établis sur la base des conditions économiques au jour indiqué dans l'acte d'engagement.

Suite à la notification de la décision de réception du maître d'œuvre, le titulaire adresse, sous 45 jours, un projet de décompte final au maître d'œuvre indiquant les quantités totales des prestations réellement exécutées. Ce projet de décompte, qui constitue une demande de paiement, sera accepté ou rectifié par le maître d'œuvre et sera notifié au titulaire sous 7 jours ouvrés. Le titulaire remettra ensuite une facture correspondante au projet de décompte qui comprendra, en plus des mentions légales, la référence du Marché. Le délai global de paiement maximum est de 30 jours à réception de la facture.

Une retenue de garantie de 5% est exercée sur le règlement par le comptable assignataire des paiements. Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande (basée sur le montant total du marché) à la retenue de garantie. Si cette garantie à première demande intervient après la retenue de garantie, les montants prélevés seront reversés au titulaire.

En cas d'application du régime de nantissement, sont désignés :

Comme comptable chargé des paiements : L'Agent Comptable de

TION, ASSURANCE ET PENALITES : Les travaux devront être réalisés entre le 23 Juillet 2018 et le 03 Août 2018, suite à la réception de la notification ou de l'ordre de service. Cette période englobe également le repli des installations et la remise en état des lieux. En cas de retard dans les délais contractuels d'exécution, il sera appliqué une pénalité de 70 € par jour calendaire de retard. Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant toute livraison, le fournisseur devra justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations du présent marché.

ARTICLE 5 - REGLEMENT DE CONSULTATION :

Le dossier sera remis gratuitement à quiconque en fera la demande par :

- Téléphone : 04.94.00.58.81
- Courrier : IFPVPS - ZI Toulon Est - BP 074 - 83079 TOULON CEDEX 9
- Mail : cyril.amarit@ifpvps.fr / nathalie.salaris@ifpvps.fr / charles.tricoire@ifpvps.fr
- Sur notre site internet, rubrique « Annonces administratives »

Pour toute question administrative, merci de prendre contact avec : Cyril AMARIT - Agent - Service Financier - 04.94.00.58.81 - cyril.amarit@ifpvps.fr OU

Nathalie SALARIS - Responsable Administrative - 04.94.00.58.83 - nathalie.salaris@ifpvps.fr

Pour toute question technique, merci de prendre contact avec :

Charles TRICOIRE - Responsable Technique - 06.79.72.79.10 - charles.tricoire@ifpvps.fr

Le dossier devra être retourné au plus tard le lundi 02 Juillet 2018 à 14 h par :

- Courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Remise en main propre sur remise d'un récépissé cacheté ;
- Ou tout autre dispositif d'adres-

mentions suivantes :

Identité et adresse du candidat
« A l'intention du responsable des marchés »

« MAPA 2018-01 : Travaux de Peinture »

« Ne pas ouvrir »

« - CANDIDATURE - »

Si le candidat souhaite faire plusieurs offres, il devra faire plusieurs enveloppes.

Les plis seront ouverts par ordre chronologique de réception. Ils seront ensuite contrôlés sur la forme et seront éliminées d'office toutes les offres dont il manque l'un ou plusieurs des documents cités en article 2 ou si l'offre est jugée irrecevable ou inappropriée (intérêt général compromis).

Les offres non rejetées seront jugées sur les critères objectifs vérifiables suivants :

- 3 points seront accordés pour les délais proposés
- 3 points seront accordés pour les moyens humains déployés
- 2 points seront accordés pour le tarif indiqué
- 1 point sera accordé pour la/les garantie(s)
- 1 point sera accordé pour la valeur technique de l'offre

Une note sur 10 sera accordée à chaque offre en lien avec ces dits critères.

A l'issue de la comparaison des notes, si plusieurs offres arrivent à égalité, le critère prix deviendra prépondérant. Les offres seront enfin triées par ordre décroissant, de la plus pertinente à la moins satisfaisante.

Le candidat qui aura été retenu recevra une copie certifiée conforme de cet acte d'engagement signé avec, le cas échéant, une demande de pièces justificatives sous 5 jours. Si passé un délai de 5 jours ouvrés, le candidat retenu n'a pas renvoyé les pièces sans excuse valable, il verra son offre rejetée. Dans

SOLLIÈS-VILLE

Urbanisme : le parti pris de la commune dévoilé

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) a été présenté en réunion de concertation publique par l'urbaniste Christian Luyton, en présence du maire Roger Castel. Le PADD dresse la synthèse des stratégies générales de développement de l'espace communal, comme préambule à la révision du plan local d'urbanisme.

Ce document fixe un seuil de développement urbain de 3000 habitants (2500 actuellement) qui tient compte de la capacité d'absorption du territoire en tenant compte de ses contraintes topographiques, des zones à risques divers, du site classé du Coudon, ainsi que des enjeux environnementaux et paysagers. Le PADD comporte trois orientations qui visent à :

- L'évolution maîtrisée des espaces urbanisés et la pérennisation de l'activité agricole,
- La préservation du patrimoine paysager et bâti, la contribution à la politique



Les Solliès-Villois présents lors de la présentation publique du PADD.
(Photo M. M.)

intercommunale de traitement des déchets, - Affirmer la centralité du village, l'amélioration des services et équipements publics.

Les infrastructures ont été évoquées

Les différentes étapes de la concertation publique, avec mise en place des documents et un registre de concertation, tenu à disposition des habitants. Le site Internet de la ville permettra de suivre les détails du dossier, jusqu'en décembre 2018. Sans remettre en cause les grandes orientations du PADD, le souci des infra-

structures qui devraient accompagner la construction de nouveaux logements (voirie, route d'accès, etc.) a été évoqué. Des évolutions constantes, depuis dix ans, ont été effectuées. Les principales lignes de ces évolutions tiennent compte d'un règlement recomposé, avec destination des constructions, usages des sols, et natures d'activité. Les caractéristiques (urbaine, architecturale, environnementale et paysagère) et les équipements et réseaux ont été étudiés. Plusieurs interventions d'habitants ont clôturé cette présentation, en particulier

sur les divisions foncières, et la sensibilisation pour inclure la population dans les décisions à prendre, pour l'avenir.

Nicolas Gérardin, élu du groupe d'opposition « Horizon 2020 », a souligné l'importance de la biodiversité et la nécessité de faire des schémas. Une réunion sereine, sans point névralgique.

M. M.

À retenir

Le calendrier

- Concertation et remarques à déposer sur le registre, jusqu'en décembre 2018
- L'avis des personnes publiques associées est attendu en avril 2019
- Enquête publique en mai 2019
- Approbation du conseil municipal en septembre 2019

Les grandes lignes

- Maîtriser le développement urbain, maintenir le caractère pavillonnaire,
- Préserver un cadre de vie de qualité et les grands paysages
- Prendre en compte les risques naturels (incendies, inondations).

PLAN LOCAL D'URBANISME

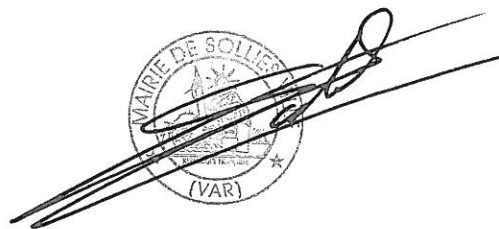
*Registre de concertation
du public*



Clairefontaine

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 66/2016 du 28 juin 2016,
le présent registre, côté et paraphé, est ouvert ce jour, afin de recevoir les
observations du public.

SOLLIES-VILLE, le 02 juillet 2018
Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor of Sollies-Ville (VAR) is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE SOLLIES-VILLE" and "(VAR)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Premier juillet
le Maire,



le 6.7.2018

Suite à la Réunion du 29/6-2018
comme j'ai expliqué nous faisons parti du Hameau.
des Daix ont nous a placée en Vcc Secteur non
raccordé au tout à l'égout en 1984 nous sommes passé
par notaire pour être raccordé au tout à l'égout lorsque
a été mit nous avons payer et j'aimerais que
nous soyons reconnu et resté à 20% comme il était
et non pas à 7% comme ont nous a mit le 400.
chemin de Haraval est fait raccordé et le lotissement
les Aruns aussi. nous sommes les seuls à y être
je vous demande donc de prendre en compte surtout
que tout es construit donc pas d'habitant en plus.
Ses juste pour des extraits merci de prendre
en compte ma doléance parcelle recordé 134 69 214
251 99 1894 tout le lotissement par puy de relevage
Madame Marcel claudette 400 chemin de Haraval.
83210 Solliès Ville

le 10 Septembre 2018

Suite à la réunion du Vingt Neuf juin deux mille dix Huit,
j'aimerais si cela est possible que puisse passer constructible la parcelle
"Les Escalivelles" AD 269 car se trouvant au centre d'un mitage.

le 10/09/2018

Suite à la réunion du 29 juin 2018 j'aimerais que puisse
constructible un terrain cadastré : Les Escalivelles AD 240 car celui-ci
a toutes les caractéristiques de viabilité (eau - téléphone - électricité)
excepté le raccordement au tout à l'égout. Je tiens à vous signaler



Suite à la réunion du 29/6/2018. Je viens demander à ce que terrains AN 157 soient constructibles.

- * Car lors de l'enquête faite du PLU faite en Mars 2007 le commissaire enquêteur avait donné un avis favorable à ces terrains ~~qui~~ ^{qui} sont incultes et ne restent pas agricoles ce n'est pas "agronomiquement" raisonnable qu'ils le restent. De plus cette parcelle AN 157 est limitrophe avec les maisons du hameau de Dair donc pourrait faire un aggrandissement du hameau.

Donc il faudrait suivre l'avis de M. Colas commissaire enquêteur du P.L.U. Il a forgé son opinion et sa décision sur des éléments valables.

Fait à Sollis-Ville le 20 oct. 2018. Le double de l'enquête du P.L.U. faite par le commissaire enquêteur a été remis à Monsieur Colas le jour même à Madame Françoise Guisolle 479 ch. de la rue de 83210 Sollis-Ville

- * Enquête envoyée à la Préfecture en mars 2007 par la Mairie de Sollis-Ville

Suite à la Réunion du 29/6/2018 je viens demander à ce que terrains -

(An 10 An 11 An 158 An 162 An 163)

soient constructibles. Car lors de l'enquête du PLU faite Mars 2007 le Commissaire enquêteur avait donné un avis favorable car les terrains sont incultes et ne restent pas agricoles ce n'est pas "agronomiquement" raisonnable qu'ils le restent. De plus ces parcelles sont limitées avec les nouveaux immeubles et peuvent faire un aggrandissement du hameau.

Donc il faudrait suivre l'avis de M. Colas commissaire enquêteur du PLU. Il a forgé son opinion et sa décision sur des éléments

Jal
le
No

Fa
No

En
pa



3

s demander
des.
mars 2007
avis favorable
se restant
"raisonable
57 est
ds Daid donc
nean.
sommation
sion el sa

de
sare expectan
r par un mêm
travaux
celles
la Haino de

Je Tiers
162 An 163)
de
le
luni un
V incults
est pas
qu'ils le
sils avec
aine un

Colas
forge son
llements

Valable.
Le Double de l'enquête du P24 faite par
le commissaire enquêteur a été remise à
Monsieur le Maire ce jour par nos soins

Fait à Solles Vile le 22 octobre 2018
Madame Ghislène Huille.

Enquête envoyée à la Préfecture en mars 2007
par le Maire de Solles Vile

MF1

Commune de Sollies-Ville

Commissaire enquêteur : Monsieur COLAS

Envoyée en préfecture par la mairie aux environs du 20 mars 2007 pour approbation de la D D E ,D D A ,et les autres organismes

Sur création d'une zone 1 Au au quartier Vignaou

Le P L U va vers l'équilibre L' aspiration de la commune est de limiter l'étalement urbain. La proposition de substitution a décidé qu'une zone 2AU soit au Vignal l'équivalent de la superficie de la zone 2-Au toutes libres de culture

. Tous les propriétaires se sont présentés avec un même souhait la constructibilité des terrains ,.Aucunes friches ni servitude industrielle ne vient obérer ce périmètre dont les contours sont faciles à délimiter, aucune bâtisse ne complique la configuration des lieux et donnerait quelques centaine de m2 en supplément. La proximité du hameau des Daix est un atout majeur pour les habitants, moins de véhicules personnels ,ramassage scolaire et développement de petit commerce de proximité, de plus cette zone 2AU sera en continuité avec celle plus proche du hameau et plus dense de la parcelle 4 en UAa (logements sociaux).Le pont des Daix desservira cette nouvelle urbanisation, l'agrandissement du chemin de Maraval et l'aménagement d'ensemble de cette vaste zone très ouverte permettra celle d'une desserte appropriée .

Elément défavorable

Diminution de la zone agricole ,toutefois les 4,2ha soustraite de la zone A locale représente moins de 1/7 de cette zone sur la commune et 1/15 sur le secteur des Sauvans et des Penchiers sur Solliès-Pont. Par ailleurs il est aisé de constater de visu que comme le disent leurs propriétaires, ces parcelles sont incultes et **qu'il est absolument certain qu'elles le resteront** en raison de leur impécuniosité et des surcharges financières qui pèsent sur leur exploitation

Vouloir à tout prix considérer qu'il s'agit de terres agricoles utilisables n'est pas agronomiquement raisonnable car, depuis longtemps comme en témoigne la végétation spontanée que nous avons observée, ces terres retournent progressivement à leur état naturel de « basses terres », humides avec tous les inconvénients connus depuis longtemps par nos anciens, ce qui avait conduit à leur mise en valeur.

« Compte tenu de ces avantages, dans la mesure où une zone 2Au est envisagée, nous proposons la création de celle ci au Vignaou sous forme de zone 1AU du type de celle proposée aux Aiguiers et aux Combes en remplacement quantitatif et qualificatif strict de la zone 2Au figurant au projet de P L U soumis à l'enquête. »

NOTA Cette zone du Vignaou est actuellement raccordée au réseau collectif(annexe 66 du dossier) . Ce qui ne saurait être ni un inconvénient ni une cause rédhibitoire. En effet comme aux Combes et aux Aiguiers pour des raisons de protection d'un milieu naturel fragile signalé par ailleurs, nous proposons de lui attribuer un COS de 0,10

SOLLIES VILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SOLLIES-VILLE, une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone ainsi que le rapport de présentation se déroulera :

du Lundi 14 Mars au Vendredi 25 Mars 2022 inclus

à la Mairie – Salle du Conseil Municipal

**(du Lundi au Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30
et le jeudi de 8 h 00 à 12 h 00)**

Un registre est tenu à la disposition du public au Secrétariat



SOLLIES-VILLE

RÉUNION PUBLIQUE

**PRÉSENTATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
A LA POPULATION**

**DANS LE CADRE DE LA RÉVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

JEUDI 24 MARS 2022 A 18 H 00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL





Mairie de Solliès-Ville

9 rue du 6^{ème} R.T.S.

83210 SOLLIES-VILLE

Tél. : 04.94.13.80.30

Fax : 04.94.33.68.97

mairie.solliesville@wanadoo.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Nicolas GERARDIN, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste que l'affichage concernant :

- la réunion publique du 24 mars 2022, pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à la population
- l'exposition du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone ainsi que le rapport de présentation.

a été fait aux différents panneaux du 07 mars au 25 mars 2022 inclus.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat.

Fait à Solliès-Ville,
Le 28 mars 2022

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Mairie de Solliès-Ville



9 rue du 6^{ème} R.T.S.

83210 SOLLIES-VILLE

Tél. : 04.94.13.80.30

Fax : 04.94.33.68.97

mairie.solliesville@wanadoo.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Nicolas GERARDIN, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste que l'affichage concernant la réunion publique du 24 mars 2022, pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à la population a été fait aux panneaux électroniques du 08 mars au 25 mars 2022.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat.

Fait à Solliès-Ville,
Le 28 mars 2022

Le Maire,
Nicolas GERARDIN





Mairie de Solliès-Ville

9 rue du 6^{ème} R.T.S.
83210 SOLLIES-VILLE

Tél. : 04.94.13.80.30
Fax : 04.94.33.68.97

mairie.solliesville@wanadoo.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Nicolas GERARDIN, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste

- qu'une information concernant la réunion publique du 24 mars 2022, pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à la population a été publiée sur le site internet de la Mairie du 04 mars au 25 mars 2022.

- qu'une information concernant l'exposition du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone ainsi que le rapport de présentation

En foi de quoi, je délivre le présent certificat.

Fait à Solliès-Ville,
Le 28 mars 2022

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Particuliers
passer votre annonce
et payer par

04.93.18.70.00

RENCONTRES PARTICULIERS

Chef d'entreprise retraité, 75 ans, divorcé, 1,80m, aimant voyages, la voile, son jardin, désire rencontrer une femme, photo sympa, pour vie commune. Photo sympa. Ecrire à Nice matin- 214 Bd du Mercantour- 06200 Nice Réf.521195.

FEMME 64 ans, retraitée, sans enfants, disponible et fiable, recherche Monsieur 60/70 ans, grand, dynamique et fiable, pour relation sérieuse. Ecrire à Nice matin- 214 Bd du Mercantour- 06200 Nice Réf.521263

MONSIEUR retraité cadre, veuf, 71 ans, cherche accompagnement Dame 60/72 ans, pour sorties et loisirs. Photo sympa. Ecrire à Nice matin- 214 Bd du Mercantour- 06200 Nice Réf.521272

DAME 60 ans, ex-cadre trilingue, allure moderne et dynamique, aimant l'art, l'évasion, la géo-politique, recherche à Nice amiti-homme, même âge, mêmes intérêts. Ecrire à Nice matin- 214 Bd du Mercantour- 06200 Nice Réf.521571.

08. DAME, libre, physique agréable, souhaiterait rencontrer Monsieur 70/75 ans, pour sorties et loisirs. Ecrire à Nice matin- 214 Bd du Mercantour- 06200 Nice Réf.522382.

HOMME 77 ans, divorcé, physique agréable cherche dame même profil pour sorties, balades, restaurant et plus si affinités, région Antibes. Ecrire à Nice matin- 214 Bd du Mercantour- 06200 NICE. Sous réf 522463.

HOMME 69 ans, 1,72m, 70kg, souhaite rencontrer Dame, même âge, sur Grasse. Ecrire à Nice matin- 214 Bd du Mercantour- 06200 NICE sous Réf.522553 qui transmettra.

Demandes d'emploi

COMPTABILITÉ, GESTION, DROIT

CADRE COMPTABLE, jeune retraité actif, propose collaboration partielle ou totale, TPE, PME PMI, comptabilité gestion, finance, sociale, fiscale, informatique. Tél. 06.10.55.05.91

DIVERS

DEBROUSSAILLEUR confirmé et équipé, élagage et abattage, remise en état des jardins. Tailles. CESU OK. Tél. 06.66.09.15.16

ENLEVEMENTS DIVERS avec camion. CESU acceptés. PARTICULIER. TEL. 06.66.09.15.16

MACON QUALIFIE, maçonnerie, toiture, rénovation, murs en pierre, cherche emploi chez particuliers. Permis et véhicule. Tél. : 06.05.58.51.16

PEINTRE EN BATIMENT, 25 ans d'expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs, façades, maçonnerie et carrelage, taille de pierres. Recherche emploi. Possède véhicule. Tél. : 06.05.85.20.80

AUTO-ENTREPRENEUR, avec expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs, maçonnerie générale et rénovation, sur le VAR. Tél. 06.21.31.60.70.

MACON qualifié, outillé, avec camion, cherche emploi chez particulier : construction maison, façades, expérience en rénovation, plâtres de piscine en béton, pose carrelage, en plâtre, murs du cloître, dallage, enduits, tous travaux de maçonnerie générale, petites tâches, etc... Libre de suite, travail soigné. 06.11.87.04.57.

MACON cherche emploi, effectuait tous travaux de maçonnerie générale, façade, dallage, clôtures, dalles béton, carrelage, démolition, petits ou gros travaux. Secteur Var. Tél. 06.22.95.33.52.

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, haies, débroussaillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél. 06.03.72.22.09

EMPLOYÉS DE MAISON

COUPLE DE GARDIEN, 21 ans d'expérience, cherche poste en PACA à mi-temps. Disponible. Tél. 06.66.02.71.67.

Jeune femme sérieuse, avec références, véhiculée, cherche heures de ménage, petite cuisine, garde personne âgée, promenade, sur Nice et environs. Pas sérieux s'abstenir. Tél. 06.62.76.41.29.

HOMME 17 ans d'expérience en gardiennage de villas recherche heures de jardinage, bricolage, lavage de vitres, etc... chez des particuliers. CESU acceptés. Tél. 06.65.32.88.87.

Propose AIDE A LA PERSONNE : ménage, repassage, cuisine courante, courses, aide à la toilette, sorties à proximité, promenade d'animals. Jeune femme expérimentée, secteur Cannes et environs. Pas sérieux s'abstenir. Tél. 07.64.63.41.71.

FEMME sérieuse avec expérience cherche heures de ménage, repassage sur Antibes, Cannes-sur-Mer. Véhiculée. Tél. 06.83.01.72.82.

FEMME expérimentée, très sérieuse, cherche emploi : heures de ménage, repassage, garde personnes âgées ou enfants à NICE. Tél. : 06.77.74.03.54 ou 04.93.87.30.54.

JF française très sérieuse, vaccinée, expérience 25 ans chez particulier, cherche heures de ménage et repassage ou aide à l'entretien de vie. Travail soigné, libre de suite. Secteur Nice centre. Tél. 06.69.10.56.52.

FEMME PORTUGAISE sérieuse, véhiculée, cherche heures de ménage ou aide à domicile pour personne âgée. Secteur Mougins et environs. Pas sérieux s'abstenir. Tél. 06.15.49.70.09.

FEMME sérieuse, dynamique, véhiculée, avec expérience, cherche emploi chez particulier ou en entreprise : ménage, repassage, garde de personnes âgées... à temps complet ou temps partiel. Tél. 06.05.96.27.80

FEMME expérimentée, sérieuse, efficace et rigoureuse, véhiculée, cherche heures de ménage. Pas sérieux s'abstenir. Se déplace de Nice à Antibes. Tél. 06.43.09.52.08.

COUPLE PHILIPPIN, 15 ans d'expérience, cherche poste gardien de villa : entretien maison et entretien extérieur. Secteur Golfe de St Tropez. Tél. 07.81.62.71.79 ou 06.37.73.30.98.

FEMME philippine parlant anglais, avec références, cherche emploi : ménage, repassage, garde d'enfants, petite cuisine, temps partiel, non logée. Secteur de Cannes, Nice à Monaco. Tél. 06.50.31.35.58.

Appels d'offres

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

FNS SIMPLE AVIS DE MARCHÉ

Avis de marché

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Syndicat mixte Deva Vésuble Valdeblore
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 2000233300015
Ville : Nice Cedex 03
Code Postal : 06200
Groupement de commandes : Non
Département(s) de publication : 6
Section 2 : communication
Autre moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : 2022M0027
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui
URL de l'outil non communément disponible mis à disposition pour recevoir les réponses électroniques : <https://www.marches-securises.fr>
Nom du contact : Syndicat mixte développement Vésuble et Valdeblore
Adresse mail du contact :
Numéro de téléphone du contact : +33 497186000
Section 3 : procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : Capacité techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de la consultation
Capacité techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 29 mars 2022 - 15:30
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :
Critères d'attribution :
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux pour la restauration de la Via Ferrata de Lantosque suite à la tempête Alex
Code CPV principal
Descripteur principal : 45243100
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Travaux pour la restauration de la Via Ferrata de Lantosque suite à la tempête Alex
Lieu principal d'exécution du marché : Via Ferrata de Lantosque
Durée du marché (en mois) : 3
Valeur estimée (HT) :
offre la moins chère :
offre la plus chère :
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloué : Non
Mots descripteurs : Protection, chutes de pierres
Section 5 : lots
Ce bloc n'est pas accessible car l'objet n'est pas alloué.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Oui
Délai sur la visite (si oui) : La visite est obligatoire afin d'appréhender au mieux les différentes contraintes du site. Elle se fera librement sans accompagnement du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage. Elle sera justifiée par le dossier photographique du mémoire technique du candidat.
Autres informations complémentaires : Le délai d'exécution est de 3 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux. Une période de préparation de 2 semaines est incluse dans le délai d'exécution.
Date d'envoi du présent avis : 7 mars 2022
Éléments de facturation :
Numéro d'engagement juridique : 2022M0027
Classe de profil : Groupement de collectivités
Siret : 2000233300015
Libellé de la facture : Syndicat mixte dvp Vésuble-Valdeblore Bâtiment Mounier
CADAM : 147 boulevard du Mercantour BP 3007, F-06200 Nice Cedex 3.
Indication de l'annonce : Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <https://www.boamp.fr> : 29 mars 2022
Objet de l'avis : travaux pour la restauration de la via ferrata de Lantosque
Nom de l'organisme : Syndicat mixte Deva Vésuble Valdeblore
Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune du Plan-de-la-Tour, Hôtel de Ville, place Foch, 83120 Le Plan-de-la-Tour. Tél. 04.94.55.07.55 - Courriel : marchespublics@plandelatour.net
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21830094500019
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : STEFANIK EMILY
Adresse mail du contact : marchespublics@plandelatour.net
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir article 13 du règlement de consultation.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 28 mars 2022 à 17 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux d'assainissement sur la commune du Plan-de-la-Tour (Var)
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Réhabilitation de la mini-station du hameau du Revest.
Mots descripteurs : Assainissement
Lieu principal d'exécution du marché : Le Plan-de-la-Tour.
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloué : Non
Section 5 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 04/03/2022.

Légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et régie par le décret du 28 décembre 2021.

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS ADMINISTRATIFS

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOLLIES-VILLE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu le jeudi 24 mars 2022 à 18h à la salle du conseil municipal.
Cette réunion sera un moment d'informations et d'échanges.

Le Maire
Nicolas GERARDIN

AVIS D'ENQUÊTES

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE FOX-AMPHOUX

Département du Var
Par arrêté n°15/2022 du 03/03/2022, M le Maire de Fox-Amphoux a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'abrogation de la Carte Communale de la commune de Fox-Amphoux du lundi 28/03/2022 à 9h00 au vendredi 29/03/2022 à 12h00, soit 33 jours consécutifs.
La procédure d'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 08/09/2014 et concerne l'ensemble du territoire communal. Elle est soumise à évaluation environnementale.
Cette procédure PLU entraîne en parallèle l'abrogation de la Carte Communale décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 22/06/2021. L'arrêté rappelle les objectifs de la procédure. La Commune de Fox-Amphoux est responsable de la procédure d'élaboration du PLU. Elle est représentée par son Maire, Monsieur Hubert GÉOLLE. Le siège administratif est situé au 132 Place de la Mairie, La Brigueire, 83670 FOX-AMPHOUX. La Commune et M le Maire ont la compétence pour abroger la Carte Communale. Monsieur Jean-Claude MELIS a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M Denis RUFFARD, magistrat désigné du Tribunal Administratif de Toulon le 04/02/2022 (dossier n°2200000583) pour conduire l'enquête publique unique.
Le dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre des observations à remplir non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du 28/03/2022 au 29/03/2022 inclus, en mairie de Fox-Amphoux, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00). Un ordinateur sera mis à disposition du public.
Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site <https://www.democratieactive.fr/foxamphoux-plu>. Il n'est pas prévu de réunions d'information ou d'échange. Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et formuler éventuellement ses observations : Sur le registre d'enquête publique, ou En les adressant par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Hôtel de ville, 132 Place de la Mairie, La Brigueire, 83670 Fox-Amphoux, ou En les adressant par voie électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur en Mairie de Fox-Amphoux à l'adresse : foxamphoux-plu@democratieactive.fr.
Toute personne peut, sur sa demande et si ses fins, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Fox-Amphoux.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Fox-Amphoux pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : Lundi 28 mars 2022 de 9h00 à 12h00, Mardi 29 mars 2022 de 9h00 à 12h00, Vendredi 22 avril 2022 de 9h00 à 12h00 et Vendredi 29 avril 2022 de 9h00 à 12h00.
À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1er, le registre des observations du public sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexes, le commissaire-enquêteur pourra rencontrer sous huis clos Monsieur le Maire et lui communiquer les observations et les conclusions consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire disposera alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.
Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de Fox-Amphoux le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de la commune et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Fox-Amphoux et sur le site Internet <https://www.democratieactive.fr/foxamphoux-plu> pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et l'abrogation de la Carte Communale. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de ses approbations. M le Maire aura deux mois pour émettre son avis sur l'abrogation de la Carte Communale. Le contrôle de légalité de M le Maire sur le PLU approuvé durera également deux mois.

VIE DES SOCIÉTÉS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à GASSIN du 28/02/2022, il a été constitué une SARL :
Dénomination : IAHYS
Siège : 37 hameau Méditerranée - Parc Oasis 83580 GASSIN
Objet : création, acquisition et/ou la prise en location-gérance, de tous fonds de restauration, fabrication de plats fraîches, préparation de plats cuisinés à emporter, traiteur, pâtisserie, salon de thé, café, bar, grill et/ou pizzeria ; toutes prestations d'animation ; prise de participations dans toutes sociétés ; acquisition de valeurs mobilières de toutes natures ; gestion de ses participations et de ses valeurs mobilières.
Capital : 5.000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Gérant : M. Franck BOUVIER, domicilié à GASSIN (83580) 37, hameau Méditerranée - Parc Oasis Immatriculation au RCS de FREJUS
Le Gérant

ABONNEZ-VOUS AU

N°Cristal 09 69 32 83 83

APPEL NON SURTAXÉ

autour de 22,5 km/h, les coureurs se dirigeront vers Solliès-Toucas, Belgentier, Méounes, La Roquebrussanne pour effectuer un ravitaillement à La Celle. Après une pause de 15 minutes, ils repartiront pour les 53 kilomètres de retour, en passant par Forcalqueiret, Rocharon, Puget-Ville, Pierrefeu, La Crau et enfin la place de la mairie de La Farlède. « *Partir ensemble,*

les cyclistes de l'équipe, y compris la célèbre *Farled cyclo* les 21 et 22 mai et un parcours de 100 km autour des Mées, le 4 juin. Quelques séjours à vélo sont également prévus dans le Doubs (du 2 au 9 juillet), en Bretagne (du 31 juillet au 6 août) et en Italie, de La Farlède à Rome, du 3 au 12 septembre.

J.-L. G.

Renseignements : 06.27.86.80.16
ou à cclafarleda@yahoo.fr

À savoir LA FARLÈDE

Forum des métiers

Samedi 12 mars de 9 h à 14 h, forum des métiers en partenariat avec la Ville de La Farlède, Pôle Emploi Paca et Intermarché de La Farlède sur deux sites :

- **Salle des fêtes :** formations, écoles, mission locale, chambres consulaires, CFA...
- **Espace associatif et culturel de La Capelle :** entreprises. N'oubliez pas de prendre votre CV. Pass vaccinal obligatoire.

SOLLIÈS-PONT

Portes ouvertes au nouveau Tiers-Lieu

Trois journées portes ouvertes sont organisées jusqu'au **jeudi 10 mars** de 16h à 19h pour découvrir le nouveau Tiers-Lieu solidaire « Kanopée » de l'association de la Vallée du

Gapeau en Transition.

L'inauguration se tiendra le vendredi 11 mars à 18h (360 avenue de l'Arlésienne face à Ribeïrou).

SOLLIÈS-VILLE

Plan d'urbanisme

- Du **lundi 14 mars** au **vendredi 25 mars** inclus de 8h à 12h et de 13h à 16h30, dans le cadre de la révision du Plan d'Urbanisme Local (PLU) de la commune de Solliès-Ville, une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone, ainsi que le rapport de présentation, se déroulera dans la salle du conseil municipal.

- **Jeudi 24 mars** à 18h, réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme, dans la salle du conseil municipal.

terne des 4 piliers, sous la ligne à haute tension. Près de quarante minutes sont nécessaires au milieu des chênes verts, pubescents et kermès pour arriver au Grand Cap, ses grands aplats rocheux et ses grandes antennes, dont certaines effondrées et rouillées

dizaines de mètres plein sud, on découvre une des 814 pyramides de Cassini, transformée en grand cairn par des générations de randonneurs. Pyramide nommée du nom de ces géographes qui de la fin du XVII^e au XVIII^e siècle œuvrèrent durant quatre gé-



La pyramide de Cassini transformée en cairn.

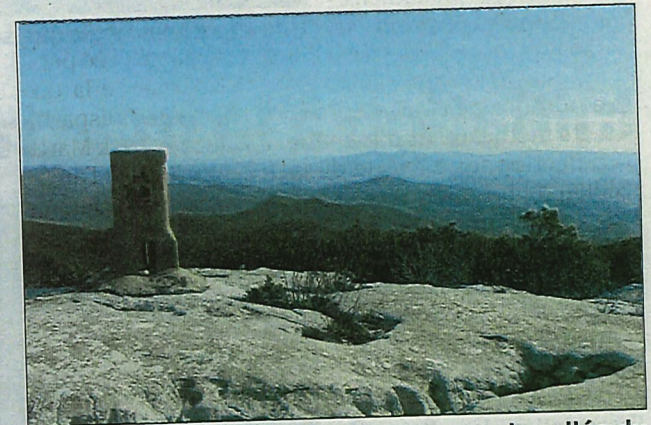
Caume jusqu'à La Clotat :

Impluvium d'Orves et lapiaz !

Autre curiosité à découvrir à une petite demi-heure en direction de la carrière de Tourris, l'*impluvium d'Orves* et son antique système de récupération agro-

nonçant le p... vous restera ensuite à remonter la route forestière plein Est sur 2 km pour retrouver votre véhicule, non sans avoir salué au bord de la route avec respect, ou embrasser, le chêne Mistral multicentenaire !

M. R.



Le Grand Cap et ses 782 m et la vue sur la vallée du Gapeau et les Maures.

SOLLIÈS-VILLE

EN IMAGE

Le portrait de Jean Aicard de retour à l'école du même nom



À l'initiative de monsieur et madame Broussais, anciens instituteurs de l'école, l'artiste peintre Louis Imbert a réalisé un portrait du poète Jean Aicard afin de remplacer une photo de l'académicien qui avait été enlevée lors de l'agrandissement de l'école sans jamais avoir été remplacée (lire aussi notre édition de mercredi). Ce portrait a été mis en place à l'école ce lundi en présence du maire, de sa première adjointe, de tous les écoliers et des huit membres du conseil municipal des enfants fraîchement élus.

C. B.

Var matin du 10/03/2022

notels en photographies 1950-1980, à la Villa Noailles et à l'Annexe. Entrée libre. Ouvert du mercredi au dimanche de 13 h à 18 h et fermé lundi, mardi et jours fériés, à la Villa Noailles, montée de Noailles et l'Annexe, 26 rue de Verdun.

Exposition

Jusqu'au samedi 2 avril, exposition *Des contemporaines #13* avec Daphné Corregan, Marie-Lyse Costantini, Christine Heitzler, Marie-France Lejeune, Sandra Mauro et Solange Triger, à la galerie Particules complémentaires, 5 rue de la République. Ouvert le jeudi, vendredi et samedi de 15 h à 18 h. Rens. 06.16.71.56.73 ou 06.89.77.28.25.

Université du temps disponible

- **Jeudi 24 mars** à 14 h 30, conférence sur *Philosophie et interrogations contemporaines. Changeons notre regard*, par Philippe Granarolo, dans la salle Benoîte-Groult au Park Hôtel. Rens. et réservation au Quai, place Clemenceau ou sur le site de la billetterie www.hyeres.fr/billetterie
- **Lundi 28 mars** à 14 h 30, conférence sur *Hyères : histoire, patrimoine et personnalités. Paris-Hyères, 1890-1940 : l'âge d'or de la villégiature*



Samedi 26 mars à 20 h, dîner-spectacle *Harmony Graces*, avec le trio féminin composé de Carine, Norieh et Eloïse, au casino des Palmiers. Tarif 32 € (boissons comprises et 3 € de crédits de jeu). Renseignements au 04.94.12.80.80 et réservation obligatoire par mail à lschneider@partouche.com

CIL de la Vallée de Sauvebonne

Vendredi 1^{er} avril à 18 h, assemblée générale, à la mairie annexe de Sauvebonne.

Concert

Samedi 2 avril de 10 h 30 à 12 h 30, concert avec *Saxband de la Londe*, standards du jazz et les variétés d'aujourd'hui par 18 musiciens, au kiosque à musique de la place Gabriel-Péri.

Thé dansant

Dimanche 3 avril de 14 heures à 18 h 30, animé par l'orchestre Do Majeur, à l'espace nautique sur le port en face de l'Hélio Marin. Tarif 12 €. Pass vaccinal obligatoire.

Di Costanzo, Georges Sastre, Guy Chaillan...), l'association a réalisé de nombreuses actions susceptibles de favoriser la

Six ans plus tard, Eric Dubosc recrée une section du Souvenir Français avec déjà quinze adhérents. « Aux côtés des autres asso-

ciés, pour interpréter les différentes sonneries (la Marseillaise, le garde à vous, au drapeau...) lors des prochaines manifestations

présente lors du prochain forum des associations.

J.-L. G.

Plus d'infos par tél. : 06.70.12.90.49 ou 06.75.39.36.39.

En bref

SOLLIÈS-PONT

Conseil municipal

Jeudi 24 mars à 18 h 30, conseil municipal, à la salle des fêtes.

Carnaval médiéval

Samedi 26 mars de 10 h à 18 h, défilé, camp médiéval, poneys, jeux et animations, sur la place Général de Gaulle. Rens. 07.77.06.64.58.

Cinéma Le Rio

- **Samedi 26 mars** à 14 h 30 et 19 h et **dimanche 27 mars** à 16 h, projection du film *Permis de construire*. Tarif 6 € la séance.

- **Vendredi 25 mars** à 18 h 45, **samedi 26 mars** à 16 h et **dimanche 27 mars** à 13 h 45, projection du film *Goliath*. Tarif 6 € la séance.

SOLLIÈS-TOUCAS

Conseil municipal

Mercredi 23 mars à 18 h, conseil municipal, dans la salle des fêtes.

Le jeu dit c'est permis

Jeudi 24 mars à 17 h, spectacle musical *Titom : le petit chasseur de bruits* par Andréa Caparros, Flores Galais et Alexandre Lantieri, à la salle des fêtes. Gratuit.

Printemps des poètes

- **Jusqu'au lundi 28 mars**, exposition Œuvres poétiques, au jardin du Gaou.

- **Vendredi 25 mars** à 20 h, spectacle poésies et musiques par Gilbert Renouf, au Moulin Arnaud. Gratuit sur réservation au 04.94.28.90.47.

- **Samedi 26 mars** à 20 h 30, spectacle musical Y'a d'la France, chansons françaises, Nos chants sont manouches, à la salle des fêtes. Tarif 10 € au profit de l'association Voix Là.

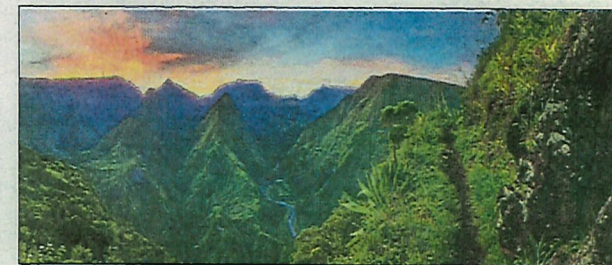
Opération nettoyage

Samedi 26 mars, ensemble nettoyons la nature. Rendez-vous à 9 h 30 au Boulodrome. Prendre des gants. Rafraîchissements offerts.

SOLLIÈS-VILLE

Atelier cuisine

Mercredi 23 mars de 14 h à 16 h, atelier sur le thème *Carnaval*, au restaurant scolaire. Atelier pour petits et grands. Inscriptions obligatoires au 04.94.33.72.02 ou par mail à musesolliés@orange.fr



La Réunion est à l'honneur à La Farlède. (Photo DR)

Plan d'urbanisme

- **Jusqu'au vendredi 25 mars** inclus de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, dans le cadre de la révision du Plan d'Urbanisme Local (PLU) de la commune de Solliès-Ville, une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone, ainsi que le rapport de présentation, se déroulera dans la salle du Conseil Municipal.

- **Jeudi 24 mars** à 18 h, réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme, dans la salle du Conseil Municipal.

LA FARLÈDE

Soirée country

Samedi 26 mars à 19 h, soirée organisée par Happy Horse Country, à la salle

fêtes.

Rens. 06.61.84.99.23.

Pays à l'honneur : île de la Réunion et île de Tromelin

- **Mercredi 23 mars** à 9 h 30 et à 14 h 30, atelier poterie autour du Dodo en famille avec Brigitte Lancrenon, à la médiathèque.

Sur inscription à la médiathèque

04.94.20.77.30.

- **Vendredi 25 mars** à 18 h 30, conférence sur L'île de la Réunion, par Jacques Delestan, à la médiathèque.

Sur inscription à la médiathèque

04.94.20.77.30.

- **Samedi 26 mars** à 10 h, atelier cuisine réunionnaise avec l'association Caro Pok Pok, à la médiathèque.

Sur inscription à la médiathèque

04.94.20.77.30.

Mais cette fois avec des éléments probants découverts la veille par un Farlédois. « Il faut faire attention, insistait néanmoins la gendarmerie. Mais le lieu colle, les vêtements collent, il y a des raisons évidentes de penser que c'est bien lui ». Des analyses scientifiques devraient confirmer dans les prochains jours l'identité de la victime.

dre le sentier de randonnée ou celui des chasseurs, on a remonté le petit ruisseau et j'ai aperçu un truc blanc, poursuit Christian Pardigon. Je me suis approché, c'était un casque, puis j'ai trouvé une chaussure, ça correspondait à la description du disparu. » Un gant, un fémur, des vêtements puis un... crâne sont ainsi découverts. « À partir de ce moment-là,

tion dans le journal, et j'avais vu aussi passer sur Facebook des choses sur les personnes disparues. Je me mets à la place de ceux qui ont perdu quelqu'un. J'ai essayé d'apporter ma pierre... J'aime la photo, je suis observateur, curieux » précise celui qui est fonctionnaire territorial dans la vie de tous les jours. « Il faut être passionné par la recherche et la réflexion, com-



(De g. à d.) Le président de la section Paca de l'ARPD, Philippe Terras, son vice président Jean-Luc Seuret et « l'enquêteur » Christian Pardigon qui a découvert des restes du disparu de Belgentier disposent tous d'une carte (floutée) avec agrément de la préfecture.

(Photo C. L.)

plète Philippe Terras. Aimer les gens et avoir un bon relationnel avec les familles ». Et avoir aussi, un petit coup de chance bienvenu.

Si, souvent, le dénouement est tragique, « résoudre une disparition est quand même un soulagement pour la famille. Ça permet de faire le

deuil ou d'avancer dans des démarches administratives parfois bloquées » conclut le président.

C. L.

Plus de 300 dossiers traités par l'association

Fondée en 2003 l'association loi 1901 est présente dans toute la France où elle traite quelque 328 dossiers. L'antenne Paca, créée en 2018 compte 20 membres et a 19 dossiers de disparition ouverts. Depuis 2018, 31 personnes ont été découvertes, dont 14 décédées. « On intervient lorsque nous sommes saisis par les familles, explique Philippe Terras. Elles sont d'abord passées par la police ou la gendarmerie, souvent quand elles

viennent nous voir et demander notre aide c'est que ça ne bouge plus trop », complète Jean-Luc Seuret, vice-président. Et pas question de « concurrence » avec les forces de l'ordre. « Ce sont des enquêtes bénévoles, on fonctionne avec nos connaissances, précise le président. Nous ne sommes pas là pour piquer le travail des gendarmes, on est complémentaire. Dans un dossier de disparition, les forces de l'ordre

font leur travail, mais arrive un moment où ils ne parviennent pas à aller plus loin, puis une autre affaire arrive, ils passent à autre chose... » Côté pratique, les familles remplissent un dossier et adhèrent (40 euros) à l'association. Avec la cotisation des membres, il s'agit des seules sources de revenus de l'ARPD. « On repart à zéro avec ce que nous dit la famille, ça permet d'avoir un œil neuf. Il n'y a pas

d'obligation de temps sur une enquête, on peut y passer 2h par semaine ou toutes nos soirées, on fait en sorte qu'il y ait un retour au moins une fois par mois avec la famille » explique Terras qui profite pour lancer un appel à qui se sentirait une âme d'enquêteur. « Le président ou le vice-président est toujours prévenu quand un enquêteur se rend sur un lieu de disparition, au cas ou. On dispose d'une carte avec un agrément de

la préfecture. » Seule petite ombre au tableau, le fait que leur travail ne soit pas toujours reconnu à sa juste valeur par les forces de l'ordre. Souvent assimilés à des « promeneurs », les enquêteurs de l'ARPD ne sont pas sur des lieux de disparition par hasard et leur découverte ne doit que très peu à la chance...

Rens. : ARPD Paca
Président : Philippe Terras : 06 21 43 64 50
arpd.regionsudpaca@gmail.com

En bref

SOLLIÈS-PONT

Conseil municipal

Jeudi 24 mars à 18 h 30, se tiendra la séance du conseil municipal, à la salle des fêtes.

Cinéma Le Rio

- **Samedi 26 mars** à 14 h 30 et 19 h et **dimanche 27 mars** à 16 h, projection du film *Permis de construire*.

Tarif 6 € la séance.

- **Vendredi 25 mars** à 18 h 45, **samedi 26 mars** à 16 h et **dimanche 27 mars** à 13 h 45, projection du film *Goliath*. Tarif 6 € la séance.

Carnaval médiéval

Samedi 26 mars de 10 h à 18 h, défilé, camp médiéval, poneys, jeux et animations, sur la place Général de

Gaulle. Rens. 07.77.06.64.58.

SOLLIÈS-TOUCAS

Conseil municipal

Mercredi 23 mars à 18 h, séance du conseil, dans la salle des fêtes.

Le jeu dit c'est permis

Jeudi 24 mars à 17 h, spectacle musical *Titom* : le

petit chasseur de bruits par Andréa Caparros, Flores Galais et Alexandre Lantieri, à la salle des fêtes. Gratuit.

SOLLIÈS-VILLE

Atelier cuisine

Mercredi 23 mars de 14 h à 16 h, atelier sur le thème *Carnaval*, au restaurant scolaire. Atelier pour petits

et grands. Inscriptions obligatoires au 04.94.33.72.02 ou par mail à musesolliès@orange.fr

Plan d'urbanisme

- **Jusqu'au vendredi 25 mars** inclus de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, dans le cadre de la révision du Plan d'Urbanisme Local (PLU) de la commune de Solliès-Ville,

une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone, ainsi que le rapport de présentation, se déroulera dans la salle du Conseil Municipal.

- **Jeudi 24 mars** à 18 h, réunion publique de présentation du PLU, dans la salle du Conseil Municipal

Journal Var matin du 23 mars 2022

un petit événement convivial pour fêter le centenaire de l'enseigne familiale. À la suite de leur grand-

même si elle ne sert aujourd'hui qu'à la décoration, l'antique caisse enregistreuse trône toujours en bonne place. (Photo Laurent Martinat)

LA FARLÈDE

EN IMAGE

Les jeunes joueurs d'échecs de l'école Jean-Aicard à Cannes



Mercredi dernier, à Cannes, s'est déroulée la phase qualificative de la région Paca pour le championnat de France des écoles d'échecs. Le groupe scolaire farlédais, Jean-Aicard, entraîné par Liliane Bermond (sur la photo) et Érick Bekhouche, du club local La Farlède - Toulon échecs (LFTE), s'est incliné à Cannes et ne participera pas à la finale nationale des 10-12 juin, malgré un beau parcours sur l'échiquier.

J.-L. G.

gestion des eaux pluviales sur son bassin versant. Le point n°5 de ce schéma fait concerner la gestion des eaux pluviales aux abords du site des Laugiers-Sud. Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux publics

concernés, la famille Gourrin pour 12 983 m² de friches agricoles et la famille Loubriat qui possède 555 m² constitués d'un jardin d'agrément. Ses deux terrains sont limitrophes de la Départementale 58, au lieu-dit les Capelons.

parcellaire afin de garantir la réalisation du projet.

Une demande à la préfecture du Var

D'autre part, le dossier pour la DUP doit comporter des études préalables, sur la faune, la flore et piézométri-

budget primitif.

Une fois achevé, ce bassin va s'intégrer à un ensemble d'aménagements permettant la gestion des eaux de pluie du secteur, afin de supprimer le risque d'inondation pour les riverains en amont mais aussi en aval.

R. L.

SOLLIÈS-VILLE

Un plan local d'urbanisme dédié à l'environnement

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune date de quinze ans (22 juin 2007) avec deux évolutions entre temps liées au contexte législatif et réglementaire : une en 2012 pour s'adapter au Grenelle de l'environnement, puis une en 2015 pour être en phase avec le nouveau code de l'urbanisme. Même si la population de Solliès-Ville reste inférieure à 2500 habitants, il n'en reste pas moins vrai que l'habitat individuel continue de se développer sur les versants boisés de la commune ainsi que dans la plaine agricole. Une grande partie de la surface de la commune est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique

et floristique (ZNIEFF) et sous protection Natura 2000. De surcroît, le changement climatique modifie le contexte géologique de la commune, créant ainsi des mouvements de terrain avec de nouvelles zones de ruissellement qui accroissent les risques d'inondations en plaine. Ces facteurs doivent être pris en compte dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, pour définir un nouveau zonage pour la modification du PLU actuel

Plus aucune création de zone à urbaniser

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) détermine le projet

communal et constitue le cœur du dossier de plan local d'urbanisme.

Il vise 200 nouveaux habitants d'ici 2030, soit une centaine de logements supplémentaires au regard des disponibilités foncières au sein des zones urbaines de la commune. L'objectif est de maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles (12 %), naturels et forestiers (75 %) et donc de limiter l'urbanisation aux zones à urbaniser existantes (13 %).

Le PADD vise trois orientations : l'adoption d'un développement modéré, tout en maintenant les activités économiques, la préservation

de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie, ainsi que la confortation de la qualité de vie au sein de la commune. Il en résultera un nouveau règlement graphique et écrit.

Le PLU soumis au vote en décembre

Côté calendrier, un projet finalisé pour le nouveau PLU doit être soumis :

- à délibération du conseil municipal en avril prochain,
- à l'avis de personnes publiques associées en juillet,
- à l'enquête publique en septembre,
- et enfin à délibération finale du conseil municipal en décembre 2022.

CH. B.

Un plan local d'urbanisme dédié à l'environnement

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune date de quinze ans (22 juin 2007) avec deux évolutions entre temps liées au contexte législatif et réglementaire : une en 2012 pour s'adapter au Grenelle de l'environnement, puis une en 2015 pour être en phase avec le nouveau code de l'urbanisme. Même si la population de Solliès-Ville reste inférieure à 2500 habitants, il n'en reste pas moins vrai que l'habitat individuel continue de se développer sur les versants boisés de la commune ainsi que dans la plaine agricole. Une grande partie de la surface de la commune est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique

et floristique (ZNIEFF) et sous protection Natura 2000. De surcroît, le changement climatique modifie le contexte géologique de la commune, créant ainsi des mouvements de terrain avec de nouvelles zones de ruissellement qui accroissent les risques d'inondations en plaine. Ces facteurs doivent être pris en compte dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, pour définir un nouveau zonage pour la modification du PLU actuel

Plus aucune création de zone à urbaniser

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) détermine le projet

communal et constitue le cœur du dossier de plan local d'urbanisme.

Il vise 200 nouveaux habitants d'ici 2030, soit une centaine de logements supplémentaires au regard des disponibilités foncières au sein des zones urbaines de la commune. L'objectif est de maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles (12 %), naturels et forestiers (75 %) et donc de limiter l'urbanisation aux zones à urbaniser existantes (13 %).

Le PADD vise trois orientations : l'adoption d'un développement modéré, tout en maintenant les activités économiques, la préservation

de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie, ainsi que la confortation de la qualité de vie au sein de la commune. Il en résultera un nouveau règlement graphique et écrit.

Le PLU soumis au vote en décembre

Côté calendrier, un projet finalisé pour le nouveau PLU doit être soumis :

- à délibération du conseil municipal en avril prochain,
- à l'avis de personnes publiques associées en juillet,
- à l'enquête publique en septembre,
- et enfin à délibération finale du conseil municipal en décembre 2022.

CH. B.



